



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017

### **AGGLOPOLYS : nouvelles compétences :**

Le 6 juillet, le conseil communautaire d'Agglopolys a décidé d'approuver le transfert de la nouvelle compétence obligatoire GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et celui de la nouvelle compétence facultative en matière d'aménagement et de politique foncière et de modifier ses statuts en conséquence.

Le conseil municipal approuve ces transferts et les nouveaux statuts. Il demande que le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse soit maintenu dans le cadre de la compétence GEMAPI.

### **Nouveaux statuts du Syndicat mixte du Bassin de la Cisse :**

Le 29 juin, le conseil syndical du Syndicat mixte du Bassin de la Cisse a décidé de modifier ses statuts afin de prendre en compte les nouveaux contours de la gestion des cours d'eau suite au transfert de la compétence GEMAPI à Agglopolys au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat mixte du Bassin de la Cisse qui portent notamment sur l'adaptation du nombre de délégués, l'élargissement des compétences aux champs d'intervention de la GEMAPI et la simplification des règles de répartition des cotisations annuelles.

### **Renouvellement de la ligne de trésorerie interactive communale :**

Le conseil décide de renouveler la ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne d'un montant de 170 000 € pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie et en vue des travaux de construction de la boulangerie.

### **Décision modificative budgétaire :**

Le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits pour 3 000 € en section d'investissement pour l'acquisition de petit matériel.

### **Défi inter entreprises :**

Le conseil municipal décide d'inscrire une équipe composée d'élus et d'employés municipaux pour le 23<sup>ème</sup> Défi inter entreprises d'Agglopolys et accepte de prendre en charge les repas des participants.

### **Créations de postes d'agents techniques :**

Le conseil décide de créer les postes suivants :

- Adjoint technique 2/35<sup>ème</sup> à la cantine scolaire d'Orchaise pour combler la diminution d'un autre poste,
- Adjoint technique 27,5/35<sup>ème</sup> à Chambon-sur-Cisse pour réunir 2 postes à supprimer de 22 et 5,5/35<sup>ème</sup>,
- Adjoint technique 12,25/35<sup>ème</sup> à la surveillance périscolaire et cantine d'Orchaise (régularisation de statut).

Valencisse, le 6 septembre 2017  
Le Maire,

Jean-Yves GUELLIER